

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Art L.6353-1 à R.6353-4 du code du travail)

Participant :

- Nom, Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- N°RPPS :
- Adresse Mail et téléphone :

Objet de la convention :

PerioMind organisera pour le participant l'action de formation suivante :
Cursus de formation en Parodontologie et Implantologie en 4 modules de 2 jours

Caractéristique de la formation :

- 19h de formation présentielle théorique et pratique pour chacun des modules
- Effectif maximal de 20 participants
- Lieu : TOULOUSE
- Dates prévues un vendredi et samedi en mars, juin, septembre et décembre

Dispositions financières :

- Règlement de 5600 euros à l'inscription, par chèque ou virement bancaire
- Ou règlement en plusieurs fois : 2400 euros à l'inscription puis 4 versements de 800 euros encaissés 1 mois avant chaque module.

Conditions générales :

En cas de résiliation de la présente convention par le participant, PerioMind appliquera les modalités suivantes :

- Plus d'1 mois avant la formation, 100% de la somme engagée sera remboursée
- moins de 1 mois avant la formation, aucun remboursement ne sera dû.

En cas de résiliation de la présente convention par l'organisme de formation, PerioMind proposera de nouvelles dates de formation dans les meilleurs délais ou remboursera le co-contractant des sommes indûment perçues.

Fait à Toulouse, le 20 juin 2025,

Pour PerioMind :
Ronan BARRÉ, Président

Le participant :
Nom, prénom et signature